

DEPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-Sur-Oise

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Copie de réception en préfecture
095-219500261-20220713-DM044-2022-AR
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

DECISION DU MAIRE

en date du 05 Juillet 2022

**Contrats de télésurveillance pour les locaux situés
Ecole élémentaire du Bois Bonnet,
Ecole élémentaire et Ecole maternelle Blanche de Castille
et atelier technique EOLE**

N° 44

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'une télésurveillance des bâtiments communaux des locaux situés école élémentaire du Bois Bonnet, école élémentaire et école maternelle Blanche de Castille et l'atelier technique Eole,

DECIDE

Article 1 : la signature de quatre contrats entre la Société Atral Services (Daitem Services) sise Rue du Pré de l'Horme à Crolles Cedex (38926) et la commune d'Asnières-sur-Oise pour la télésurveillance des locaux de l'école élémentaire du Bois Bonnet, l'école élémentaire et l'école maternelle Blanche de Castille et l'atelier technique Eole.

Article 2 : la formule choisie pour les quatre contrats est la « formule plus » auquel s'ajoute des prestations supplémentaires obligatoires selon équipement et l'option pour l'abonnement au centre d'intervention, pour un coût mensuel par contrat de 43,00 € HT.

Article 3 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet du Val d'Oise
- SGC de Garges-les-Gonesses

Claude Krieger
Le Maire,

Claude KRIEGER

